



Pistes d'accompagnement au développement de la pratique à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme

Pâturage ovin en vergers



Cette fiche technique retrace des données et des informations collectées dans le cadre du projet ECORCE. Elle présente :

- la façon dont sont organisés les systèmes pratiquant le pâturage en verger dans la vallée de la Drôme ;
- la façon dont les territoires peuvent jouer un rôle pour contribuer au développement de cette pratique ;
- des pistes concrètes sur lesquelles la vallée de la Drôme pourrait s'investir.

Une pratique positive pour les territoires

La lecture du paysage agricole de la vallée de la Drôme montre une spécialisation à l'amont par de l'élevage pastoral (cheptels ovins), et à l'aval par des cultures à haute valeur ajoutée comme les grandes cultures, les semences et l'arboriculture. Autrefois très présentes, les pratiques de polyculture-élevage ont quasiment disparu en plaine, comme dans de nombreuses autres régions au profil similaire.

De nombreuses réflexions dans le territoire, appuyées par des études scientifiques [1-3], montrent que la réintroduction de l'élevage extensif dans la plaine apporterait de nombreux avantages :

- Augmenter la matière organique dans les sols agricoles
- Diversifier les exploitations vers des systèmes plus agroécologiques et moins utilisateurs d'intrants (engrais / produits phyto)
- Accompagner l'élevage pastoral dans des solutions face à la sécheresse et au manque de fourrage
- Relocaliser des productions végétales
- Développer des partenariats entre producteurs de filières différentes

La Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée souhaite soutenir ce développement, notamment dans le cadre du projet ECORCE. Le pâturage en vergers est une pratique potentiellement intéressante non seulement en tant que transhumance hivernale, mais également en saison de végétation :

- les arboriculteur-rices ont alors la plus forte pousse de végétation, ce qui impose des tontes plus fréquentes.
- les éleveur-ses non transhumant-es sont souvent à la recherche de surfaces pâturables en été, et peuvent être intéressé-es par le couvert des vergers irrigués.

Dans la vallée de la Drôme, certaines cultures spécialisées (vignes, noyers) existent aussi à proximité des zones d'élevage et peuvent être des ressources intéressantes pour l'extension des zones de pâturage. Ces surfaces ne sont cependant généralement pas irriguées, et se prêtent moins à une mobilité estivale des troupeaux. La pratique du pâturage ovin en vergers existe sous 3 formes (cf. Fiche technique ECORCE n°1) :



Système 1 :
éleveur-se s'associe avec un-e arboriculteur-rice



Système 2 :
herbassier-e qui fait pâturer des vergers par opportunité



Système 3 :
arboriculteur-rice possédant son propre troupeau

Ces pratiques traditionnelles sont trop peu nombreuses ; moins d'une dizaine de professionnel-les ont été identifié-es (système 1 et 2). Ils pratiquent surtout par opportunité, ponctuellement selon les besoins et de façon peu formalisée.

« Je suis herbassier, je fais pâturer 5 jours par-ci et 5 jours par-là, des fois je ne sais que 2 jours avant si je bouge de département. »
« Tout est oral et je ne suis pas sûr qu'on ait un intérêt à avoir un contrat écrit, c'est plus les arboriculteurs qui viennent nous chercher donc on sait qu'on peut compter potentiellement sur eux d'une année sur l'autre si on a besoin. »
« La plupart des gens qui pâturent en plaine n'avaient pas prévu de le faire. »

Les territoires peuvent-ils jouer un rôle ?

Un certain nombre de difficultés se présentent face au développement de la pratique, d'ordre sanitaire, technique, réglementaire, organisationnel et relationnel (cf. autres fiches techniques ECORCE). Les territoires peuvent jouer un rôle pour accompagner à lever ces verrous [4], en envisageant les modalités suivantes :

Mise en relation entre éleveurs et arboriculteurs localement	Soutien financier à des structures d'accompagnement	Achat de foncier en vue d'installer	Aide financière (MAEC/PSE) pour indemniser le risque de la pratique
Aide à de l'achat de matériel	Accompagnement pour trouver des débouchés locaux	Aide à de l'achat de matériel	Mise en place d'une CUMA pour mutualiser le matériel
Mise en place d'un troupeau territorialisé	Dispositif local d'assurance/dédommagement		

Des idées à faire germer dans la vallée de Drôme !

Parmi les 10 pistes d'accompagnement possibles et présentées aux professionnel·les lors des ateliers du projet ECORCE, trois semblent pertinentes à approfondir pour le territoire de la vallée de la Drôme.

1. Faciliter la mise en relation par la mise en place d'une plateforme pour recenser les surfaces pâturables du territoire

Une plateforme pourrait permettre de centraliser et d'afficher toutes les surfaces pâturables disponibles d'un territoire :

- friches pâturables (étude friche de la CCVD)
- surfaces communales ou intercommunales à pâturer (éco-pâturage des parcs d'activités ou de la Réserve des Ramières, par exemple)
- vergers/ vignes disponibles
- couverts végétaux à détruire
- surfaces privées ou publiques (Bords de Rhône CNR, parcs d'entreprises)

Un tel outil existe déjà sur d'autres territoires, sous forme de base de données abondée par les éleveur·ses et détenteur·rices de terrains à pâturer, matérialisée sous forme cartographique [5]. La question se pose de la pertinence de développer ce type d'outil sur la CCVD, ou de chercher à mutualiser une ressource à plus grande échelle.

« Cette plateforme serait utile pour la première prise de contact. Ça serait un plus car il y a des zones où les arboriculteurs ne connaissent pas d'éleveurs. »

« Pour moi la dynamique se fera dans les coopératives agricoles : il faut aller les voir et les inclure dans la création de la plateforme. »

« Il faut de l'animation locale pour réunir tous les petits arboriculteurs qui ont 2-3 ha localement, et proposer au minimum 50 ha à l'éleveur. »

2. Accompagner la mutualisation de matériels entre éleveur·ses

Les besoins exprimés relèvent souvent de la mutualisation de moyens matériels pour déplacer les troupeaux. Plusieurs dispositifs pourraient être développés pour permettre cette mutualisation comme la mise en place de bétailières en CUMA.

Une subvention spécifique a été ouverte aux CUMA dans le cadre du nouveau PDR 2023-2027 (Mesure 204), pour tout type de matériel. Le département peut aussi apporter un complément.

3. Favoriser l'activité de « berger·e de plaine »

Au regard du risque que les brebis peuvent représenter pour les arbres, les éleveur·ses et arboriculteur·ices s'accordent sur la nécessité du besoin de « garder » en verger. Pour cela il s'agirait de trouver une formule qui permette de rémunérer le travail de berger·e.



« Mutualiser du temps de travail du berger ? Ça se fait déjà en estive, le berger est subventionné à 80% en montagne, pas encore en zone de plaine. Si les salaires étaient subventionnés à la même hauteur ça serait possible. »

« C'est plus simple de pâturer dans les vergers que dans les bois mais l'arboriculteur n'a pas le temps de s'occuper des brebis. Pour moi éleveur, 25 km pour y aller au quotidien c'est trop loin. »

« Il faudrait créer un groupement d'arboriculteurs et y installer un éleveur-berger ! A Tulette ils sont plusieurs à avoir rassemblé beaucoup d'hectares, ils ont publié une annonce sur Facebook et les gens venaient du 04 et du 05. Mais il y avait suffisamment de surface pour que ça vaille le coup. »

Trois modèles peuvent servir de sources d'inspiration pour y parvenir :

- Les collectifs pastoraux, qui sont l'adaptation drômoise des groupements pastoraux classiques. Ils sont issus de la loi pastorale de 1972 et permettent de :
 - mutualiser des surfaces à pâturer (en général en montagne)
 - mutualiser du matériel et de moyens humains (berger·e)
 - rendre éligibles des surfaces à des financements supplémentaires (FEADER) pour l'aménagement matériel et l'embauche de berger·e.

Il s'agirait à travers cet exemple de s'inspirer de l'histoire pastorale pour reproduire un statut tel que les GPs en plaine et permettre ainsi l'emploi mutualisé d'un·e berger·e par une association de producteur·rices en arboriculture, viticulture, céréales.

- La création d'une SCIC de « berger·e itinérant·e » à l'image de la SCIC « Les Champs Des Possibles » qui donne l'occasion à des futur·es berger·es de tester leur activité au sein de la couveuse avant de décider d'une installation en propre ou d'une pérennisation de l'activité au sein de la coopérative, avec un statut d'entrepreneur·se salarié·e associé·e. Pour faciliter les entrées et sorties dans le métier, la coopérative et ses partenaires peuvent porter et financer tout ou partie des moyens de production (matériel, foncier, outils de transformation, voire cheptels) qui sont mis à disposition des entrepreneur·ses.
- La mise en place d'un troupeau de brebis en régie intercommunale. Ce choix est souvent porté par des structures gestionnaires d'espaces naturels pour entretenir les milieux de bord de cours d'eau, de littoral... Ainsi, différentes surfaces du territoire, difficiles à intégrer dans un système économique classique, pourraient être valorisées par ce troupeau public !



Et après ?

Les pistes de développement évoquées ainsi que les résultats techniques et scientifiques du projet ECORCE feront l'objet d'une présentation aux élus intercommunaux et aux partenaires techniques susceptibles de porter ces sujets dans leur structure et sur le territoire. Les pratiques de pâturage en plaine participent à la diversification agroécologique des exploitations et devront être connectées aux réflexions stratégiques sur la santé des sols agricoles.

Ressources bibliographiques

- [1] Moraine M et al., 2012. *Un cadre conceptuel pour l'intégration agroécologique de systèmes combinant culture et élevage*. Innovations Agronomiques, 22, 101.
- [2] Trouillard M et al., 2024. *L'agroforesterie : un atout pour répondre aux défis de l'élevage bio*. INRAE Productions Animales [à paraître]
- [3] Mohamed M, 2015. *L'intégration agriculture-élevage entre exploitations spécialisées pour alimenter les troupeaux méditerranéens ovins en France*. Mémoire de fin d'études ISTOM
- [4] Belardi C et al., 2021. *Mise en œuvre d'un projet de pastoralisme à l'échelle d'un territoire*. Guide pratique projet Brebis_link. CA Dordogne
- [5] Qui veut mon herbe ? Répertoire pastoral des Costières. CA du Gard. <https://gard.chambre-agriculture.fr/productions-techniques/elevage/repertoire-pastoral-des-costieres/>



Le projet ECORCE (2021-23) est un projet de recherche appliquée dont l'objet est d'étudier la pratique du pâturage des ovins dans des vergers en saison de végétation (mars à octobre). Plus spécifiquement, les objectifs sont (i) d'évaluer les risques de cette association en vergers basse-tige pour les animaux (intoxication chronique au cuivre, parasitisme) et pour les arbres (moyens de protection contre l'écorçage et l'abroustissement), (ii) d'en capitaliser les performances technico-économiques et organisationnelles, et (iii) d'en lever les freins au développement en proposant un nouveau référentiel aux agriculteurs et des informations réglementaires.

Pour plus d'informations et télécharger les documents du projet : <https://ecorce.projet-agroforesterie.net>

Impressum

Numéro d'article du FiBL : 1751

Editeur

Institut de recherche de l'agriculture biologique, FiBL France
Pôle Bio, Ecosite du val de Drôme, 150 av. de Judée,
26400 Eurre
Tel. +33 (0)4 75 25 41 55
info.france@fibl.org, www.fibl.org

Remerciements : Tous-tes les agriculteur-ices ayant participé aux ateliers du projet ECORCE, ainsi que Marie Guitonnet (FiBL France, AgriBioDrôme), Pierre Pellissier (AgriBioDrôme), Louise Riffard (FDO26), Fabien Liagre (Agrooif), Guillaume Fichepoil (EPLEPPA Le Valentin)

Auteurs : Chloé Cugniet, Elise Chevalier (CCVD)

Rédaction : Elise Chevalier

Relecture : Martin Trouillard (FiBL France)

Mise en page : Céline Duchier, chouette-studio.fr

Photos : Christophe Penpenic (CCVD) (p.1),
Martin Trouillard (p.3), CCVD (p.4)

Contact : Elise Chevalier, echevalier@val-de-drome.com

Pour citer ce document :

Chevalier E, Cugniet C, 2023. Pâturage ovin en vergers : Pistes d'accompagnement au développement de la pratique à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Val de Drôme. Fiche Technique ECORCE n° 6.
<https://doi.org/10.5281/zenodo.10418241>

© FiBL 2023

Partenaires



Financeurs



Territoires d'Innovation – Biovallée, un programme co-piloté par :

